



## faut il faire annuler le mariage

Par **toto27**, le **09/12/2008** à **09:44**

une amie s'est mariée en juin dernier après peu de temps de vie commune et elle vient de se rendre compte qu'il lui a menti sur une multitude de choses. Entre autre: il n'a pas de métier et ses seuls revenus sont en réalité des crédits contractés donc dettes phénoménales, sa véritable famille n'est pas celle qu'il avait décrite au départ...

Etant mariée sous le régime de la communauté des biens, elle se retrouve responsable des dettes de son mari. Quels recours a t elle? Peut elle entamer une procédure d'annulation de mariage?

Merci de me répondre rapidement.

Par **steph**, le **11/12/2008** à **17:37**

bien sur et au plus vite!!

votre amie dois se rendre rapidement chez un avocat.

BON COURAGE

Par **jeetendra**, le **11/12/2008** à **18:14**

bonsoir, c'est plus rapide de divorcer que d'annuler un mariage, elle devra certainement opter pour un divorce pour faute, regardez mon blog, cordialement